



APPEL À PROJETS



2020

Sommaire

CONTEXTE.....	3
LES TERRITOIRES CONCERNÉS.....	3
LES PUBLICS.....	4
APPEL À PROJET.....	5
Thématiques.....	5
Une approche concertée et coordonnée.....	6
Critères de sélection	6
Éléments de contexte à prendre en compte.....	6
Le plan d'action défini par les partenaires.....	7
1.Économie, emploi et formation.....	7
2.Renouvellement urbain et cadre de vie.....	8
3.Cohésion sociale.....	8
La procédure de dépôt des demandes.....	11
Calendrier.....	11
Annuaire.....	11
Annexe 1 – Nom des rues incluses dans le périmètre des quartiers prioritaires	12
Annexe 2 – Périmètre du quartier Centre-ville Saint-Lazare.....	14
Annexe 3 – Périmètre du quartier Serrets-Plantiers-Aliziers.....	14

CONTEXTE

Le Contrat de ville est un outil de la réforme de la Politique de la Ville (loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine). Adossé à un projet de territoire, le contrat consacre l'échelon intercommunal comme niveau de pilotage stratégique.

Le nouveau contrat de ville doit porter l'ambition d'une co-construction, d'une cohérence, d'une meilleure complémentarité et d'une réelle coordination des acteurs, pour plus d'efficacité du dispositif. L'objectif affiché est de changer durablement le quotidien des populations en situation de précarité.

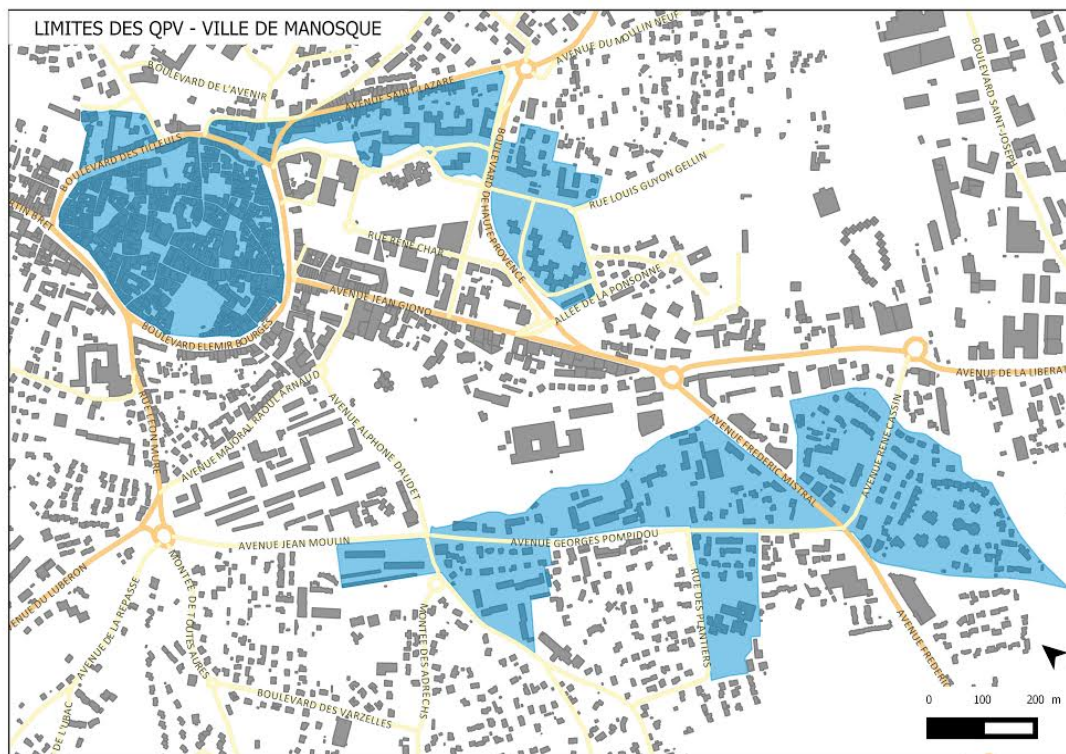
LES TERRITOIRES CONCERNÉS

Au regard des critères de la loi, deux périmètres sont identifiés sur le territoire de la communauté d'agglomération, tous deux situés sur la commune de Manosque :

- **Le Centre-Ville Saint-Lazare**
- **L'arc Serrets - Plantiers - Aliziers**

Les périmètres de ces deux quartiers figurent en annexe ainsi que la liste des rues incluses dans ceux-ci.

Les projets présentés devront prendre en compte - essentiellement - la géographie prioritaire.



LES PUBLICS

Les deux quartiers prioritaires regroupent près de 5 500 personnes, soit près d'un Manosquin sur quatre (24,5% de la population communale).

Ces populations ont des ressources inférieures à 60% du revenu médian de référence :

- Serret-Plantiers-Aliziers : 2062 habitants dont le revenu médian est de 9 516€/an/unité de consommation ;
- Centre-Ville Saint-Lazare : 3427 habitants dont le revenu médian est de 11 772€/an/unité de consommation.

Quelques données chiffrées concernant les publics cibles (source <https://sig.ville.gouv.fr>) :

	Centre ville Saint Lazare	Arc Sud Serrets Plantiers Aliziers
Source : INSEE 2010 - 2018		
Population	3427	2062
Part des ménages de 5 personnes et plus en %	6,5	16,9
Part des personnes de moins 14 ans en %	17,7	26,3
Revenu médian (2014)	11772	9516
Part des ménages imposés en %	31	26
Taux de pauvreté (au seuil de 60%) en %	36	46
Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%) en %	52,3	63
Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage en %	21	28,4
Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi en %	54	41
Part des emplois précaires parmi les emplois en %	26	29
Taux d'emploi des femmes en %	51	34,3
Part des ménages locataires en %	70	68
Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans fin 2011 en %	61	46,8
Part des logements de 5 pièces ou plus en %	8	18
Nombre de personnes par résidence principale	1,7	2,4
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC en %	72	82
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC parmi les femmes en %	73,3	78
Taux de couverture de la population par la CMUC en %	19	24,3

APPEL À PROJETS

• Thématiques

Le diagnostic qui a présidé à l'élaboration du Contrat de Ville a été l'occasion de mettre en évidence les limites et les insuffisances des politiques menées précédemment. Le nouveau Contrat de ville concrétise l'esprit de la réforme de la Politique de la ville : rompre avec des solutions inadaptées, inefficaces et recentrer les moyens humains et financiers au bénéfice des habitants.

Dans ce contexte, les partenaires du contrat lancent un appel à projets structuré autour des orientations définies par la loi :

- Le développement économique, l'emploi et la formation ;
- Le renouvellement urbain et le cadre de vie ;
- La cohésion sociale.

Les projets devront également et prioritairement traiter des thématiques transversales suivantes :

- La promotion de la jeunesse ;
- La lutte contre les discriminations ;
- L'égalité homme-femme ;
- La citoyenneté et les valeurs de la République.

Ces orientations et ces thématiques constituent le socle de l'action qui doit être conduite sur ces territoires. Toutefois compte-tenu des spécificités locales et des éléments de diagnostic, il apparaît essentiel de contextualiser ces objectifs prioritaires.

Une attention particulière sera portée sur les projets traitant des thèmes suivants :

- Les actions permettant de valoriser l'image des quartiers et de leurs habitants (portraits et témoignages d'habitants, relais médiatiques, valorisation de parcours exemplaires, travail sur le sentiment d'appartenance ...).
- Les actions permettant de renforcer la présence d'adultes dans les quartiers prioritaires notamment le soir, les week-end et durant les vacances scolaires.
- Les actions permettant la mobilisation des familles, et plus particulièrement l'accompagnement des parents de jeunes adolescents autour d'enjeux forts (scolarité, réseaux sociaux, relations filles-garçons ...).
- Les actions permettant la mise en place de dispositifs innovants et expérimentaux, en complémentarité des actions de droit commun, pour aborder les problématiques liées à la formation et à l'emploi des jeunes avec des effectifs restreints afin d'activer un suivi individuel renforcé.
- Les actions permettant de lutter contre les discriminations de tous ordres en matière d'accès à l'emploi ou la formation.

• Une approche concertée et coordonnée

Quel que soit le domaine d'intervention, la thématique abordée ou l'acteur mobilisé, les signataires du contrat mobiliseront les moyens sur des actions qui favoriseront le travail partenarial et la complémentarité, afin de construire un projet et un parcours pour les publics des quartiers prioritaires.

Cette méthodologie doit permettre d'articuler autour des publics des actions qui se veulent complémentaires et entrent en synergie. Ces aspects seront déterminants dans la manière d'apprécier les projets présentés.

• Critères de sélection

Les projets proposés seront examinés au regard de critères de sélection partagés par l'ensemble des partenaires signataires :

- L'articulation avec d'autres actions ou dispositifs existants sur le territoire dans une logique de renforcement de la démarche partenariale;
- La géographie prioritaire au titre de la Politique de la ville ;
- Le public cible de l'action et notamment la méthodologie détaillée prévue pour toucher et mobiliser ce public ;
- La prise en compte des thématiques transversales ;
- Le caractère innovant de l'action (forme, partenariat, mutualisation des ressources et des moyens, supports et/ou outils...) ;
- La cohérence entre les objectifs et les moyens alloués (notamment budget prévisionnel de l'action) ;
- La méthodologie et les modalités d'évaluation (outils, indicateurs, critères...).

• Éléments de contexte à prendre en compte

La participation des habitants

Suite à la mise en place d'un conseil citoyen pour chacun des quartiers prioritaires, les habitants et acteurs membres seront associés à l'étude des dossiers déposés dans le cadre du comité de programmation financière, et du comité de pilotage. Cette expertise d'usage viendra compléter l'analyse des partenaires signataires. De manière plus générale, la place des habitants dans les projets sera un élément d'appréciation.

Nouveaux porteurs de projet ou nouvelle action

Tout nouveau porteur de projet ou toute structure connue souhaitant déposer un dossier pour une nouvelle action, est invité à prendre contact avec les équipes opérationnelles afin de présenter son projet en amont du dépôt du dossier (voir l'annuaire en fin de document).

Un suivi et une évaluation renforcée

Un nouvel outil a été mis en place en 2019 et devra être utilisé pour le suivi et l'évaluation des actions menées. Aussi, les porteurs de projets devront s'assurer des moyens et des modalités à mettre en œuvre tout au long de l'action, afin de renseigner les objectifs et les indicateurs prévisionnels au moment du bilan. Les équipes opérationnelles sont à la disposition des porteurs de projets pour accompagner au mieux cette démarche.

Le plan d'action défini par les partenaires.

Les partenaires ont retenu un certain nombre d'orientations prioritaires. Les actions proposées devront permettre de concrétiser ces orientations.

Pour prendre connaissance de l'ensemble du plan d'action détaillé, télécharger les documents en ligne :

<https://www.dlva.fr/2019/11/06/appele-a-projets-2020-du-contrat-de-ville/>

1. Économie, emploi et formation

Formation : développement d'un système d'orientation davantage en amont pour les jeunes en les positionnant comme acteurs de leur choix de formation et non comme une orientation subie.

Formation : pour les publics en échec scolaire ou en décrochage, création d'actions autour de la remobilisation vers la formation et l'emploi.

Formation : en apprentissage, création d'actions de type tutorat et parrainage entre des jeunes sortants et en emploi au profit de jeunes.

Emploi : création d'un dispositif de type « observatoire local de l'emploi » sur les quartiers afin d'identifier les situations socio-économiques les plus fragiles et orienter les publics vers des dispositifs de remobilisation adaptés (prescripteurs de l'emploi).

Emploi : création d'actions de mobilisation collective des jeunes et des femmes répondant aux problématiques localisées et identifiées afin de faciliter l'accès à l'emploi, valoriser les compétences et changer l'image des quartiers.

Formation-emploi : développement d'initiatives axées sur l'accompagnement spécifique des familles sur les freins à la mobilité de leurs enfants afin de faciliter la réussite éducative et l'emploi.

Formation - apprentissage : développer et mettre en œuvre des solutions innovantes de formation professionnelle intensive qualifiante ou certifiante, en alternance. Ces cycles s'adresseront à des publics en décrochage, déscolarisés ou sans qualification, mais aussi à des publics sous main de justice et ne pouvant pas suivre un cursus classique.

2. Renouvellement urbain et cadre de vie

Cadre de vie : en amont des projets, développer les démarches participatives mêlant habitants et acteurs professionnels du type gestion urbaine de proximité (diagnostic en marchant, questions foncières) en centre-ville et dans l'axe sud.

Cadre de vie : renforcer l'implication des habitants dans les projets de requalification par la communication et la concertation en intégrant les différentes classes d'âge et de genre (participation hommes/femmes, cela peut passer, par exemple, par de micro projets de jardins ou fleurissement, embellissement, la signalétique, l'élaboration de règles de vie...).

Favoriser le parcours résidentiel : il s'agit d'améliorer la connaissance des situations des familles en besoin de mutation et leur implication par les échanges d'informations, la meilleure compréhension des enjeux et règles du jeu de la mutation, l'animation d'un travail d'accompagnement des ménages demandeurs (représentation du logement futur idéal, appropriation du nouveau quartier, mise en condition du logement de sortie).

Habitat : anticiper et accompagner la réhabilitation du parc privé : renforcer l'information et le repérage des personnes concernées par l'habitat indigne à partir du partenariat local et aider à préparer les ménages avant le lancement des procédures ; il s'agit en parallèle de développer des actions de médiation avec les bailleurs (droits et devoirs locatifs).

3. Cohésion sociale

La santé

- Renforcer le volet prévention et éducation auprès des jeunes des quartiers prioritaires sur les thèmes addiction, sexualité et travailler les parcours d'accès aux soins et ouverture des droits ; travailler ces mêmes volets en parallèle au sein des familles (parentalité) ;
- Maintenir les actions de prévention pour les publics les plus précaires du centre ancien ;
- Inclure un volet personnes âgées dans l'approche de prévention et de repérage.

L'éducation et la parentalité

De manière transversale aux deux quartiers :

- Renforcement du soutien aux enfants et à la parentalité à partir des actions en place. Il pourra être initié, des actions pour améliorer les réponses en matière d'éducation et des actions partenariales facilitant l'orientation dès le plus jeune âge. Ce premier travail pourra bénéficier, alors, d'une articulation globale et transversale afin de replacer la fonction éducative des parents au cœur des familles ;
- L'initiation à des démarches visant à refonder les initiatives collectives et familiales, en s'appuyant, notamment, sur l'exemple du concept d'économie collaborative, de type jardins ou fleurissements familiaux/participatifs.

Spécifiquement sur le quartier « Serrets - Aliziers - Plantiers » :

Il s'agit de porter une attention particulière au public féminin et engager, à ce titre, une réflexion sur la création de lieux ou d'occasions de dialogue. Ce thème est à rapprocher des orientations mises en évidence sur la thématique de la formation et l'emploi (actions de type acteurs relais, club des ambassadeurs, club jeunes employeurs, club filles, valorisation des savoir-être au profit du savoir faire...).

En centre-ancien :

Identification, création, promotion et animation d'un lieu fédérateur et attractif pour les publics cibles du centre-ville : personnes isolées, familles monoparentales...

La culture, le sport et les loisirs

Les éléments de diagnostic mettent en évidence la nécessité de renforcer la vie de quartier, qu'il s'agisse du fonctionnement interne du quartier, mais également des interactions entre les quartiers au sein de la cité. Les besoins d'accès à la culture, au sport et aux loisirs s'expriment alors que, face à une offre conséquente et abordable, bon nombre d'habitants ont tendance à se replier sur eux mêmes.

Spécifiquement sur le quartier « Serrets - Aliziers - Plantiers » :

- L'offre existante est riche et diversifiée. Il s'agit, à partir des animations, d'aller vers « l'extérieur » des résidences, de penser la politique d'attribution de moyens (locaux, créneaux) dans sa globalité, et en fonction d'objectifs d'ensemble, adapter l'information et les modes de communication et de travail collectif.
- Sur ces principes, ce peut être : initier des mesures pour créer une démarche de confiance et faciliter l'adhésion à l'offre proposée ; à terme, valoriser les démarches d'appropriation collective en s'appuyant sur les conseils citoyens.

En centre-ancien :

L'analyse de la population du centre-ville a mis en évidence la fragilité de certains publics, notamment les personnes isolées, parfois dans des situations de grande précarité, pour lesquels une prise en compte spécifique est nécessaire. Il s'agit de :

- Engager une réflexion partenariale et définir les actions adéquates afin d'établir un lien durable et accompagner ces publics vers une démarche d'accès à l'offre ;
- Définir une méthodologie d'approche, autour d'un partenariat cohérent, en s'appuyant sur un panel d'acteurs reconnus dans le centre-ville.


La citoyenneté et l'accès au Droit

Sur les deux quartiers :

Il s'agira de travailler l'identité de citoyen manosquin et de conforter l'égalité d'accès aux droits :

- Concevoir avec les habitants et acteurs locaux des supports pour travailler ces questions, les relayer dans les autres thèmes et actions (réseau d'habitants, interventions sur les espaces extérieurs...) ;
- Maintenir et renforcer les points d'accès au droit : renforcer les relais d'information et repérage des personnes qui n'expriment pas leur besoin.

En Centre-Ville :



Il s'agit de changer l'image du centre en travaillant sur des temps et des espaces partagés :

- Réflexion avec les acteurs économiques, soutiens aux initiatives, en privilégiant celles qui s'ouvrent vers ou s'appuient sur les habitants actuels : événements festifs, réseaux de solidarité et d'échanges... ;
- Aborder ces questions en lien avec la thématique culture et loisirs, avec le cadre de vie et aussi hors du champ du contrat de ville (tourisme) ;
- S'appuyer sur l'expérience des habitants pour adapter les réponses en terme de tranquillité publique en privilégiant la convivialité ;
- Développer les réponses qui induisent une implication renforcée des habitants dans les actions ;
- Dans le domaine de la prévention de la délinquance, il est nécessaire d'intégrer l'impact des pratiques de consommation (alcool, cannabis) sur l'espace public. Ces points sont à aborder aussi avec les habitants et dans les actions liées (CLSPD notamment).

La procédure de dépôt des demandes

- Les dossiers doivent être :



1/ **Saisis sur la base de données du CGET :**

>> [Connexion à DAUPHIN, nouveau logiciel de saisie en ligne](#)

2/ **Envoyés en 1 exemplaire papier** adressé au Service Politique de la Ville - Hôtel de Ville - 04100 MANOSQUE

3/ **Envoyés en 1 exemplaire numérique par mail** au format pdf à l'adresse suivante avec la mention dans le titre du message « Appel à projets 2020 » : politique-ville@ville-manosque.fr

> **Ces 3 démarches conditionnent l'enregistrement de votre dossier.**

**Pour tous les détails de la procédure :
consulter la notice technique en annexe.**

Calendrier

Les dossiers devront être déposés **avant le 6 Janvier 2020 inclus** Délai de rigueur.

Calendrier prévisionnel pour la programmation 2020

Attention, compte-tenu des échéances électorales, le calendrier 2020 est légèrement modifié et les notifications d'attribution se feront en deux temps.

Date limite de dépôt des dossiers	6 janvier 2020
Instruction des dossiers	Janvier – Février 2020
Comité de programmation financière	2ème semaine de février 2020
Comité de pilotage	1ère semaine de mars 2020
Notifications	Pour la part État : notification courant mars 2020 Pour la part DLVA : notification début mai 2020

Annuaire

Pour toute information, vous pouvez solliciter les correspondants locaux :

Durance Luberon Verdon Agglomération - DLVA	Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - DDCSPP
Service politique de la ville Place de l'hôtel de ville 04100 Manosque ENVOI DU CERFA NUMÉRIQUE À L'ADRESSE : politique-ville@ville-manosque.fr	Rue Pasteur BP 9028 04990 Digne-les-Bains cedex
Marie GERBAUD Chargée de projet - Contrat de ville Tél. : 04 92 70 35 14 Portable : 06 43 89 14 18 Courriel : mgerbaud@dlva.fr	Claude WRZYSZCZ Instruction des dossiers Tél. : 04 92 30 37 95 Courriel : claire.wrzyszcz@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

L'ensemble des documents relatifs à la procédure de dépôt des demandes peut être consulté et téléchargé sur le site internet de la communauté d'agglomération DLVA :

<https://www.dlva.fr/2019/11/06/appel-a-projets-2020-du-contrat-de-ville/>

Annexe 1 - Nom des rues incluses dans le périmètre des quartiers prioritaires

PERIMETRE CENTRE-VILLE – SAINT-LAZARE

ALLEE DE PROVENCE

ALLEE DE VERDUN

BOULEVARD CHARLES DE GAULLE

BOULEVARD DE HAUTE-PROVENCE

BOULEVARD DES TILLEULS

BOULEVARD MIRABEAU

COUR DES CARMES

ESPACE PRIVAT JEAN MOLINIER

IMPASSE DES GRENIERS

PASSAGE DE L'HOPITAL VIEUX

PASSAGE DES LICES

PASSAGE DU CONTROLE

PLACE D'EN GAUCH

PLACE DE L' HOTEL DE VILLE

PLACE DES MARCHANDS

PLACE DES OBSERVANTINS

PLACE DES ORMEAUX

PLACE DU CARAGOU

PLACE DU CONTROLE

PLACE DU RIOU

PLACE DU TERREAU

PLACE MARCEAU

PLACE MARCEL PAGNOL

PLACE SAINT-SAUVEUR

PROMENADE AUBERT MILLOT

RUE ADOLPHE DEFARGES

RUE ARTHUR ROBERT

RUE CHACUNDIER

RUE DANTON

RUE D'AUBETTE

RUE DE GAUDE

RUE DE LA BRASSERIE

RUE DE LA FIGUIERE

RUE DE LA FRATERNITE

RUE DE LA LIBERTE

RUE DE LA PONSONNE

RUE DE LA REPUBLIQUE

RUE DE LA SAUNERIE

RUE DE LA VIGNE

RUE DE L'ARMISTICE

RUE DE L'EQUERRE

RUE DE L'ILE

RUE D'EN DESSOUS

RUE DENEDI

RUE DENFERT

RUE DES ALPES

RUE DES ECOLES

RUE DES MARCHANDS

RUE DES MARTELS

RUE DES ORMEAUX

RUE DES PAYANS

RUE DES PRUNIERIS

RUE DES QUINTRANDS

RUE DES VICTOIRES

RUE DU BON REPOS

RUE DU DAUPHINE

RUE DU FOUR NEUF

RUE DU JEU DE PAUME

RUE DU MONT D'OR

RUE DU MOULIN

RUE DU PALAIS

RUE DU POETE

RUE DU SOUBEYRAN

RUE GRANDE

RUE GUILHEMPIERRE

RUE HOCHE

RUE JEAN BURLE

RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

RUE KLEBER

RUE LEMOYNE

RUE MONTAIGU

RUE RAFAEL CHABERT

RUE SAVINE

RUE TORTE

RUE VOLAND

RUE VOLTAIRE

RUELLE DES JARDINS

SQUARE DES ANCIENS
COMBATTANTS EN AFRIQUE DU
NORD

TRAVERSE DE LA BRISE

PERIMETRE ARC SERRETS-PLANTIERS-ALIZIERS

AVENUE DES SAVELS

AVENUE FREDERIC MISTRAL

AVENUE GEORGES POMPIDOU

AVENUE RENE CASSIN

IMPASSE DES EDELWEISS

IMPASSE PAUL ARENE

LOTISSEMENT CLOS SAINT-SYLVESTRE

LOTISSEMENT PEISSON

RUE DE L'UBAYE

RUE DES ALIZIERS

RUE DES CABRIS

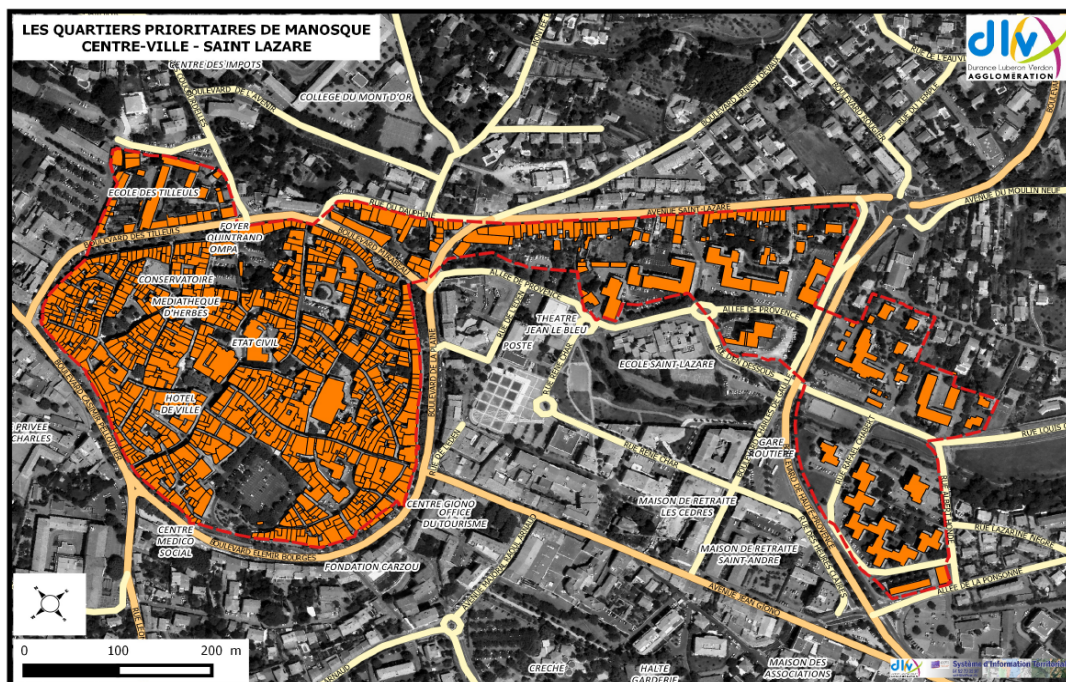
RUE DES PONCHES

RUE DU VERDON

RUE VITAL BESSON

Vous pouvez également vérifier la situation d'une adresse ou d'un fichier d'adresses en utilisant le module de recherche en ligne : <https://sig.ville.gouv.fr/>

Annexe 2 - Périmètre du quartier Centre-ville Saint-Lazare



Annexe 3 - Périmètre du quartier Serrets-Plantiers-Aliziers

